



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL MARDI 26 MAI 2020 A 19H30

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur MATHIEU Philippe, Maire sortant, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections du 15 mars 2020.

Ensuite, le Maire sortant a laissé la présidence à Monsieur DUGAS Bernard, doyen de l'assemblée.

Étaient présents : Mesdames CAVALLIN Adeline, GERMAIN Caroline, RISTORI Marie, SALINIER Marie-José ;

Messieurs BAEHR Gérard, DUGAS Bernard, FOTI Cédric, ISSENMANN André, MATHIEU Philippe, POSTY Alain, THIERRY Yann

Formant la majorité des membres en exercice.

M POSTY Alain a été désigné comme secrétaire de séance.

Assesseurs : Mme RISTORI Marie et Mr DUGAS Bernard

ELECTION DU MAIRE

Monsieur DUGAS Bernard, organise l'élection du Maire

Conformément à la loi le vote a lieu à bulletin secret.

Monsieur MATHIEU Philippe est élu Maire par 10 voix et 1 blanc.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal. En vertu de l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints.

Il est proposé la création de **trois** postes d'adjoints

VOTE : pour à l'unanimité

ELECTION DES ADJOINTS

Conformément à la loi le vote a lieu à bulletin secret.

1^{ère} adjointe : Madame CAVALLIN Adeline est élue par 10 voix et 1 blanc.

2^{ème} adjointe : Madame SALINIER Marie-José est élue par 10 voix et 1 blanc.

3^{ème} adjoint : Monsieur FOTI Cédric est élu par 10 voix et 1 blanc.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Monsieur le Maire présente la vente d'une propriété située au 27 rue de Bavans.

Le Conseil Municipal, à l'**unanimité** décide de ne pas préempter

Les conseillers communautaires ont été désignés suivant l'ordre du tableau :

Titulaire : Philippe MATHIEU

Suppléante : Adeline CAVALLIN

Séance levée à 20 H 06

Fait à Presentevillers, le 26 mai 2020

Le secrétaire de Séance,

1 